

## **FAQ – Réserve de biosphère ?**

### **Qu'est-ce qu'une réserve de biosphère ?**

Les réserves de biosphère sont des zones d'écosystèmes terrestres ou côtiers où l'on privilégie les solutions permettant de concilier la conservation de la biodiversité et son utilisation durable. Elles sont proposées par les gouvernements nationaux pour désignation en tant que réserve de biosphère, font donc l'objet d'une reconnaissance internationale tout en demeurant sous la juridiction souveraine des Etats dans lesquels elles sont situées. Les réserves de biosphère servent en quelque sorte de « laboratoires vivants » afin de mettre au point la gestion intégrée des sols, de l'eau et de la biodiversité, et d'en démontrer les bénéfices. L'ensemble des réserves de biosphère constitue un réseau mondial – le Réseau mondial de réserves de biosphère - qui offre un cadre facilitant les échanges d'information, d'expérience et de personnel spécialisé. Il existe plus de 500 réserves de biosphère réparties dans une centaine de pays.

### **Comment est né le concept de réserve de biosphère ?**

L'origine des réserves de biosphère remonte à la « Conférence sur la biosphère » organisée par l'UNESCO en 1968. C'est la première conférence intergouvernementale où a été abordée la question : comment concilier la conservation des ressources naturelles et leur utilisation, préfigurant ainsi la notion actuelle de développement durable. Les conclusions de cette conférence menèrent en 1970 au lancement du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère (MAB). L'un des projets originaux du MAB a consisté à créer un Réseau mondial regroupant des sites qui représentent les principaux écosystèmes de la planète, dans lesquels les ressources génétiques font l'objet d'une protection, et où des recherches sur les écosystèmes sont menées, parallèlement à des actions de surveillance et de formation. Ces sites ont reçu l'appellation de « Réserves de biosphère », en référence au programme MAB.

### **Quelles sont les fonctions des réserves de biosphère ?**

Chaque réserve de biosphère doit remplir trois fonctions fondamentales, à la fois complémentaires et se renforçant mutuellement :

- une fonction de conservation, pour contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et des variations génétiques ;
- une fonction de développement, pour favoriser un développement économique et humain durable d'un point de vue socio-culturel et écologique ;
- une fonction logistique, pour fournir un soutien à la recherche, à la surveillance continue, à l'éducation et à l'échange d'information concernant les questions locales, nationales et mondiales de conservation et de développement.

### **Quelles sont les différentes zones des réserves de biosphère ?**

Les réserves de biosphère sont organisées en trois zones qui sont interdépendantes :

- l'aire centrale
- la zone tampon
- l'aire de transition

Seule l'aire centrale nécessite une protection juridique et peut donc correspondre à une aire protégée déjà existante, par exemple une réserve naturelle ou un parc national. Sur le terrain, ce système de zonage est appliqué de multiples façons, afin de prendre en compte les spécificités géographiques, le cadre socio-culturel, les mesures de protection juridique disponibles ainsi que les contraintes locales. Cette souplesse permet des approches créatives, et c'est là l'un des points forts du concept de réserve de biosphère, qui permet d'intégrer des aires protégées à des cadres plus larges.

### **Quels sont les avantages des réserves de biosphère ?**

Le concept de réserve de biosphère peut être utilisé comme un cadre permettant d'orienter et de renforcer des projets visant à améliorer les modes de subsistance des populations et à assurer un environnement durable. La reconnaissance de l'UNESCO peut servir à mettre en lumière et à récompenser les efforts mis en œuvre. La désignation d'un site comme réserve de biosphère permet de sensibiliser les populations locales, les citoyens et les autorités gouvernementales aux questions d'environnement et de développement. Elle peut contribuer à attirer un financement supplémentaire en provenance de sources variées. Au niveau national, les réserves de biosphère peuvent servir de sites pilotes ou de « lieux d'apprentissage » où sont tentées des approches à la conservation et au développement durable pouvant servir de modèles à exploiter dans d'autres réserves de biosphère. Par ailleurs, elles offrent aux pays des moyens concrets de mettre en œuvre l'Action 21, la Convention sur la diversité biologique (par exemple l'Approche par écosystème), plusieurs Objectifs du millénaire pour le développement (comme la durabilité environnementale), et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable. Dans le cas de vastes aires naturelles situées de part et d'autre des frontières nationales, des réserves de biosphère transfrontières peuvent être créées conjointement par les pays concernés, témoignant ainsi de longs efforts de coopération.

### **Qui est responsable ?**

L'UNESCO n'exige aucune modification concernant la situation juridique ou les droits de propriété : chaque réserve de biosphère possède son propre système de gouvernance, afin d'assurer que ses fonctions sont remplies et ses objectifs bien atteints. Le système de gestion d'une réserve de biosphère doit être ouvert, évolutif et adaptatif afin que la communauté locale réponde mieux aux pressions externes politiques, économiques et sociales qui pourraient nuire aux valeurs écologiques et culturelles de la zone. Par conséquent, il est nécessaire d'établir un mécanisme de gouvernance approprié, par exemple un comité ou un conseil, afin de planifier et de coordonner toutes les activités des différents acteurs concernés, dans la limite du mandat et des compétences de chacun d'entre eux. En règle générale, est nommé un coordonnateur de réserve de biosphère, qui servira de contact pour toute question relative à la réserve de biosphère.

### **D'où vient le financement ?**

De toutes les parties prenantes concernées. Le degré de financement dépend de la nature et de l'importance des activités et des projets entrepris. Bien souvent, un financement supplémentaire n'est pas nécessaire : les budgets existants peuvent permettre d'atteindre les objectifs communs. Le monde de l'industrie, les opérateurs touristiques, les fondations caritatives, les agences de financement de la recherche, les gouvernements et les municipalités locales peuvent toutes participer. Un soutien continu du gouvernement – même s'il n'est que moral et technique – permet de bénéficier de rapports positifs avec les politiques nationales et les actions internationales relatives au développement durable. L'UNESCO peut fournir des conseils et, à titre occasionnel, lever des fonds pour initier des actions locales, ce qui pourra se révéler utile pour négocier les projets ou pour instaurer des mécanismes financiers durables.

### **Quelle est la différence entre une réserve de biosphère et un site naturel du Patrimoine mondial ?**

Une réserve de biosphère est une aire écologique représentative dotée de trois fonctions se renforçant mutuellement : conservation, développement durable et soutien logistique à la recherche scientifique et à l'éducation. L'ensemble des réserves de biosphère forme un réseau mondial où se tissent des échanges d'expérience et de connaissance. Les réserves de biosphère font partie d'un programme scientifique de l'UNESCO qui est régi par un cadre juridique souple, le Cadre statutaire.

Conformément à la Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972), les sites naturels du Patrimoine mondial doivent être de valeur universelle exceptionnelle. Les initiatives pour accroître le développement local et pour promouvoir la compréhension scientifique sont des moyens d'assurer la protection des valeurs du Patrimoine mondial naturel.

Dans certains cas, l'aire centrale d'une réserve de biosphère peut répondre aux critères du Patrimoine mondial ; les autres zones généralement plus étendues peuvent donc offrir un moyen complémentaire de protéger l'intégrité d'un site du Patrimoine mondial.

### **Une Réserve de biosphère peut-elle être perdre sa désignation ?**

Le Cadre statutaire stipule qu'un examen périodique doit avoir lieu tous les dix ans. Les rapports d'examen périodique sont établis par l'autorité concernée qui les adresse au Secrétariat de l'UNESCO. Ils sont examinés selon la procédure mise en place. Dans le cas où un site ayant reçu la désignation de réserve de biosphère ne répond plus aux critères, dans un délai raisonnable, il n'est plus considéré comme une réserve de biosphère faisant partie du Réseau mondial. A ce jour, cette procédure n'a jamais été appliquée jusqu'au bout ; cependant, plusieurs pays ont volontairement retiré des sites « non-fonctionnels », ce dont s'est félicité le Conseil international de coordination du MAB.

### **Comment l'UNESCO veille-t-elle au bon fonctionnement des réserves de biosphère ?**

Les réserves de biosphère ne font pas l'objet d'une convention internationale ou d'un traité international de nature contraignante, mais ils sont régis par un cadre juridique souple – le Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère, qui a été adopté par la Conférence générale de l'UNESCO et que tous les pays s'engagent à suivre. Par conséquent, le Secrétariat de l'UNESCO n'a pas un rôle de « policier », et il incombe à chaque pays, au travers des Comités nationaux ou des Points focaux MAB, de veiller à ce que les réserves de biosphère remplissent bien les critères et les fonctions stipulés. Pour cela, dans la plupart des pays il n'est pas nécessaire d'édicter des lois nationales spécifiques pour les réserves de biosphère, mais plutôt d'utiliser les cadres juridiques existants pour la protection de la nature et la gestion des sols et de l'eau. Cela dit, un nombre croissant de pays donnent maintenant aux réserves de biosphère un statut juridique spécial afin de renforcer leur mise en œuvre. Lorsqu'un problème est détecté, par exemple le projet de construction d'une raffinerie de pétrole dans le périmètre du site, le statut de réserve de biosphère doit être utilisé comme une plate-forme de dialogue afin de parvenir à une solution optimale. Dans de tels cas, le Secrétariat du MAB rappelle leur responsabilité aux Comités nationaux du MAB/ Points focaux concernés.

### **Comment participer ?**

Consultez la liste des réserves de biosphère MAB de l'UNESCO pour en savoir plus sur toutes les réserves de biosphère, y compris les contacts pour toute information. Contactez également les Comités nationaux et les points focaux du MAB pour obtenir des informations sur les actions nationales en faveur des réserves de biosphère, notamment sur les projets de création de nouvelles réserves de biosphère. Le Secrétariat du MAB de l'UNESCO reçoit avec intérêt toute photographie d'excellente qualité des réserves de biosphère, pour ses propres publications. Bien entendu, tous les crédits photographiques font l'objet d'une mention.